

Italie : pas de poursuite pour une tête de porc destinée à des migrants musulmans

écrit par Maxime | 20 juin 2018



La situation française mérite à cet égard d'être comparée à l'italienne. Avec l'arrivée de la Ligue du Nord au pouvoir, l'influence de Salvini se fait déjà sentir dans ce domaine. Preuve qu'il suffit de changer de gouvernement pour y arriver. On peut ainsi comparer deux articles de la TRT, média turc qui dramatise la situation en employant le terme « d'attaque » pour évoquer deux affaires.

La première à propos de la mosquée de Pont-de-Beauvoisin en France.

<http://www.trt.net.tr/francais/europe/2017/07/24/attaque-contre-une-mosquee-en-france-776172>

L'article annonce une enquête des autorités françaises et effectivement, la justice a condamné sévèrement les deux jeunes hommes impliqués dans cette affaire.

La seconde, très récente, à propos du dépôt d'une tête de porc sur la clôture d'un bâtiment où vivent des migrants musulmans à Pordenone au nord de l'Italie.

<http://www.trt.net.tr/francais/europe/2018/06/16/italie-attaque>

[e-islamophobe-dans-la-ville-de-pordenone-993426](#)

Et cette fois-ci, pas d'enquête, pas de condamnation en perspective.

« Les migrants ont fait savoir qu'ils ont retrouvé une tête de porc sur la clôture du bâtiment au moment où ils se préparaient à célébrer la fête du Ramadan.

Ils ont prévenu la gendarmerie lorsqu'ils ont constaté la tête de porc. Les gendarmes ont envoyé les employés sanitaires de la municipalité sur les lieux de l'incident.

Les employés sanitaires ont enlevé la tête de porc ».

Par où l'on voit qu'il n'y a pas que la politique migratoire qui a changé en Italie grâce à Salvini...

En France, au laxisme gouvernemental et parlementaire face au terrorisme, s'oppose la politique intransigeante des pouvoirs publics contre les islamophobes suspectés ou avérés.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/06/08/grace-a-belloubet-au-moins-500-fous-dallah-sortis-de-prison-vont-etre-dans-la-nature/>

Cette intransigeance ubuesque, réitérée par les procureurs sous le gouvernement Philippe comme l'affaire d'Albi l'a révélé, a notamment été illustrée à l'occasion de différentes affaires de tête de porc ou de sanglier déposées en particulier à l'entrée d'une mosquée, et autres histoires de lard dans une boîte aux lettres islamique.

Le zèle de la justice face à de telles actions est tel que le message est bien passé : c'est désormais la panique à la moindre tête de cochon.

Les blagues potaches n'ont plus droit de cité, y compris dans les vestiaires des footaux. Ainsi, panique chez les adeptes du ballon rond lorsque fut découverte fin mai une tête de cochon dans un vestiaire.

<https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-thionville-hayan-ge/2018/05/24/tete-de-porc-une-mauvaise-blague>

« D'après nos informations, le capitaine de l'équipe de

Serémange a annoncé que la tête de porc retrouvée dans les vestiaires n'était pas destinée au gardien musulman. L'enquête des gendarmes le déterminera ».

Le même fait, un dépôt de tête de cochon, sera sanctionné ou non selon qu'un musulman était susceptible d'être le premier à la découvrir ou non. Et cela, dans une République prétendument laïque !

« Tout serait parti d'une blague de potache. Entre les joueurs de Serémange ce dimanche-là, il semblerait que l'humeur du moment était de chambrer un des leurs. Classique, dirons-nous, dans le cercle des sportifs. En l'espèce, et là, ça l'est moins, classique... avec une tête de porc, que le destinataire aurait dû retrouver dans ses effets personnels ». Le joueur ayant effectué le dépôt de la tête de cochon aurait voulu en réalité plaisanter à propos d'un autre dont le mauvais caractère lui valait cette appellation toute traditionnelle en France pour désigner quelqu'un de bougon... et qui sera ou non désormais une insulte punissable pénalement selon qu'il est ou non musulman.

C'est le retour des privilèges, l'abolition de l'héritage de la nuit du 4 août 1789.

Qui douterait de la désagrégation de la République en a ici une preuve irréfutable. C'est le retour au système de la personnalité des lois, au début du Moyen-âge. L'unification territoriale du droit en France n'a trouvé son point d'aboutissement en France qu'à partir de la Révolution, même si pendant l'Ancien régime, le développement et puis la rédaction des coutumes avaient contribué à instaurer le principe de territorialité.

C'est tout cela que l'on démantèle pour se mettre au diapason des pays musulmans. La personnalité des lois subsiste en Irak, en Egypte... la voici donc de retour en France.

https://www.jstor.org/stable/27650607?seq=1#page_scan_tab_contents

Les dépôts de tête de sanglier ou de cochon ont déjà donné lieu à des peines de prison, auxquelles doivent être ajoutés les dommages et intérêts, amendes et autres frais de justice.

<https://www.20minutes.fr/lyon/2145779-20171005-isere-deux-jeunes-condamnes-avoir-depose-tete-sanglier-devant-mosquee>

Il semble digne d'être remarqué que cela correspond à une politique pénale précise, postérieure aux attentats des fous d'Allah. Cette politique permet à ces derniers d'atteindre leur but, imposer la charia en France et le démantèlement de la République laïque.

Comme cela avait été très bien jugé à Mayotte en 2014, au contraire, cet acte ne relève pas du droit pénal, en réalité, ce qui avait justifié une relaxe contre d'anciens militaire et légionnaire (bref, des gens qui faisaient partie des 5% de la population de Mayotte qui n'est pas musulmane).

https://www.francetvinfo.fr/societe/justice/tete-de-cochon-lancee-devant-une-mosquee-trois-personnes-relaxees-a-mayotte_994051.html

A l'époque, l'avocat des parties civiles avait crié au racisme, alors que l'islam n'est pas une race. Désormais, ce genre d'argumentation trouve un écho auprès de la justice française qui ordonne même que le CCIF soit renfloué par la même occasion !